

NOTIONS ET CONCEPTS

PROSPECTIVE

Prospective territoriale

"Ingénierie à l'usage des acteurs territoriaux qui permet d'initier une dynamique collective, d'identifier les enjeux engageant l'avenir d'un espace géographique et d'élaborer des stratégies pour les relever, pouvant mener à l'élaboration de politiques publiques d'aménagement ou de projets de territoire".

In Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés, 2013.

Scénario : définition

- Simulation dans le temps des mécanismes et des processus inhérents à un système, réalisés par la succession de phases synchroniques et diachroniques ; le scénario comprend à la fois la description cohérente du système à un moment donné et celle du cheminement conduisant à son état final.
- Articulation cohérente d'hypothèses d'évolution de variables à un horizon donné conduisant à décrire une situation future et le cheminement qui y conduit.

Scénario : typologie

Une distinction doit être faite entre :

- scénario exploratoire, qui représente une vision possible de l'avenir
- scénario normatif, qui représente, parmi les futurs possibles, l'expression du choix d'un avenir souhaitable, qui s'apparente à la vision stratégique

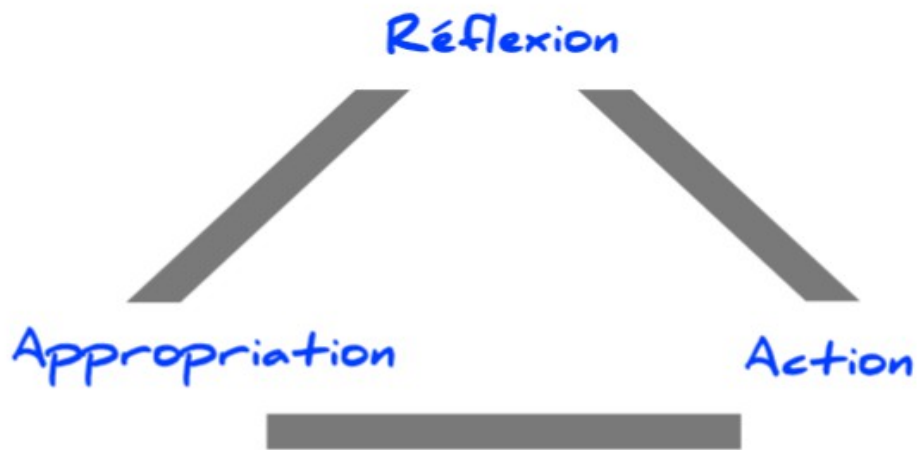
Un scénario peut être :

- contrasté, s'il explore un thème volontairement extrême;
- tendanciel, s'il correspond à l'exploration des tendances identifiées;
- ou de référence, s'il est le plus « probable », qu'il soit tendanciel ou non.

Un biais courant est de trouver trois scénarios dit :

- Noir ou redouté
- Gris ou tendanciel
- Rose ou souhaité (Avec sa variante actuelle : le vert)

Les trois piliers de la prospective selon Michel Godet, 2011



Une typologie des exercices de prospective territoriale



GEOGRAPHIE

Acceptabilité :

- L'acceptabilité sociale des risques est fortement liée à la reconnaissance de leur nature anthropique et à leur gestion à travers un ensemble de procédures, de controverses, d'expertises. Un risque est considéré comme acceptable (ou tolérable) par une personne ou une collectivité lorsqu'elle peut en supporter les conséquences, les dommages, au regard de sa probabilité d'occurrence (aléa). De fait, l'acceptabilité est variable dans le temps et dans l'espace. Les législations et les réglementations, en fixant des normes, des seuils, des compensations, témoignent de ces évolutions et de cette variabilité spatiale et temporelle. Des jeux d'acteurs se nouent autour des enquêtes d'utilité publique, des décisions d'aménagements du territoire, entre associations, décideurs, entrepreneurs, assureurs.
- Dans les sociétés contemporaines développées, les catastrophes sont de moins en moins bien acceptées, d'autant plus qu'elles semblent échapper au contrôle des spécialistes et des experts. Le passage à des sociétés plus individualistes a pu favoriser le développement de sentiments d'insécurité, rendant plus intolérable la réalisation du risque (Beck, 2001*).
- Une déclinaison économique de cette notion consiste à déterminer le montant maximal que les sociétés sont prêtes à payer pour bénéficier d'une protection contre les risques (consentement à payer - "willingness to pay" ou WTP) ou, sinon, le montant minimal que ces mêmes sociétés sont prêtes à recevoir en compensation de préjudices subis ("willingness to accept" ou WTA). Le consentement à payer peut être mesuré grâce à la méthode d'évaluation contingente. Elle s'appuie sur la réalisation de sondages censés cerner la propension à payer des individus.
- Des analyses coût-avantage ou coût-bénéfice sont généralement un préalable à l'évaluation du consentement à payer. Elles permettent de chiffrer le coût d'un ouvrage de protection (calibré pour un aléa d'une intensité donnée) et les bénéfices qu'il induit (indemnisation moindre car les dégâts sont moindres). Ces analyses permettent de trouver le juste calibrage des ouvrages de protection comparativement aux bénéfices escomptés.

- Beck U. - *La société du risque* - Aubier – 2001

Acteur :

- Actant (réalité sociale, humaine ou non-humaine, dotée d'une capacité d'action) pourvu d'une intériorité subjective, d'une intentionnalité, d'une capacité stratégique autonome et d'une compétence énonciative. (LEVY, LUSSAULT)
- Ensemble des agents (individu, groupe de personnes, organisation) susceptibles d'avoir, directement ou indirectement, une action sur les territoires. De l'individu à l'État et aux structures transnationales, en passant par l'entreprise, les collectivités locales, les associations, etc. Ils ont leurs représentations mentales et patrimoniales, leurs pratiques socio-spatiales des territoires ; leurs intérêts, leurs objectifs et donc leurs stratégies. Ils peuvent passer des alliances, faire du "lobbying", arbitrer, etc...

- Ils participent ainsi aux "jeux d'acteurs" à l'œuvre à travers les choix législatifs, réglementaires, les politiques d'aménagement adoptées. Dans ce cadre, sont considérés comme des "acteurs faibles" ceux qui ne disposent que de peu d'atouts dans une négociation du point de vue de leur rayonnement, de leur pouvoir ou de leurs réseaux de relations, pour faire valoir leurs choix et défendre leurs intérêts. Et comme "acteurs forts" ceux qui disposent des attributs inverses.
- Des actions des différents acteurs résultent :
 - le mode de fonctionnement d'un espace (systèmes de transports, systèmes de production et distribution, implantation des services, choix d'urbanisme, etc.),
 - le paysage ainsi produit (<http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/gouvernance>)
- personne physique ou morale impliquée dans la vie des territoires et susceptible d'y exercer une influence. Exemples : décideurs politiques, chambres consulaires, associations... (DUMONT)

Développement :

- Accroissement des richesses associé à l'amélioration des conditions de vie d'une population sur un territoire (LEVY, LUSSAULT)

Développement Local :

- Dynamique multidimensionnelle et multiactorielle au sein d'une société locale consistant en la construction et la réalisation d'un projet de développement autocentré et endogène de cette société. (LEVY, LUSSAULT)

Gouvernance :

- Ensemble des processus et des institutions qui participent à la gestion publique d'une société (LEVY, LUSSAULT)
- L'appropriation de la notion de gouvernance par différents acteurs fait que le terme revêt aujourd'hui de multiples significations. Certaines interprétations sont en effet divergentes. Dans le contexte du développement durable et à l'échelle mondiale, la gouvernance renvoie aux mécanismes de régulation internationale et à l'effacement des États confrontés à la globalisation des enjeux environnementaux. À des échelles régionales et locales, à l'échelle des territoires, les mécanismes régulateurs de gouvernance doivent prendre en compte différentes dimensions : les relations entre les dirigeants et les dirigés, notamment les relations entre l'État et la société civile ; le mode de coordination de diverses activités et/ou relations entre acteurs ; le mode d'allocation des ressources entre les activités ou les acteurs ; la gestion des conflits (prévention, résolution). (<http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/gouvernance>)

Gouvernance Territoriale :

- Sur un territoire, ensemble des règles institutionnelles, des modes de fonctionnement des organes de décision, des procédés de préparation des décisions, des capacités de mise en réseau des différents acteurs institutionnels, politiques, économiques, sociaux ou associatifs, des aptitudes à partager des connaissances et des expertises, des modes de coordination, d'information et d'évaluation, le tout dans le but d'améliorer l'attractivité du territoire au profit de la population. (DUMONT)
- La gouvernance territoriale désigne un mode de gestion politique locale. Elle s'appuie sur la mobilisation des ressources humaines, sur la capacité à réguler un territoire dans le cadre d'un système partenarial avec des acteurs multiples. Elle veille à ce que les priorités politiques, sociales et économiques soient fondées sur un large consensus social et à ce que les voix des plus démunis puissent se faire entendre. C'est un chantier de recherche qui permet de formuler des questions : Comment les collectivités locales peuvent-elles améliorer les conditions de vie de leurs administrés ? De quelle manière leur rendent-elles des comptes, quelle transparence donnent-elles à leurs activités ? De quelle manière la démocratie locale, l'implication des différents acteurs, peuvent-elles s'exercer ? (<http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/gouvernance>)

Prospective Territoriale :

- Prospective appliquée aux territoires, donc démarche conçue pour anticiper au lieu de réagir, en se projetant dans le futur. La prospective s'interroge sur les futurs possibles, dans le dessein d'anticiper les évolutions prévisibles, souhaitables ou redoutées, pour construire des recommandations pour l'action. (DUMONT)
- Méthodes d'exploration du futur qui vise à anticiper, à des horizons plus ou moins éloignés, les évolutions désirables ou non désirables d'un espace à définition politique (LEVY, LUSSAULT)

Territoire :

- Agencement de ressources matérielles et symboliques capable de structurer les conditions pratiques de l'existence d'un individu ou d'un collectif social **et d'informer en retour cet individu et ce collectif sur sa propre identité.** (LEVY, LUSSAULT)
- Partie d'un Etat ou de plusieurs Etats dont la réalité s'explique par les effets de la mise en relation entre l'espace qu'il forme et l'ensemble des personnes qui ont prise sur cet espace, c'est-à-dire celles qui exercent un pouvoir ou des fonctions reconnues sur cet espace, celles qui y habitent, celles qui y travaillent, celles qui y déploient des activités associatives ou celles qui y vivent temporairement. (DUMONT)
- Le territoire est un espace délimité, approprié par un individu, une communauté, sur lequel peut s'exercer l'autorité d'un Etat, d'une collectivité. Les territoires s'étudient donc en fonction des mailles de gestion de l'espace mais ils peuvent être emboîtés. (<http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/gouvernance>)

Territorialité :

- Relation au territoire, existence d'une dimension territoriale dans une réalité sociale. Spécialement, identité territoriale d'un individu ou d'un collectif. (LEVY, LUSSAULT)
- La territorialité exprime, outre un contenu juridique d'appropriation, un sentiment d'appartenance, mais aussi d'exclusion, et un mode de comportement au sein d'une entité, qu'elle qu'en soit l'étendue, quel que soit le groupe social qui le gère. Les territoires sont l'objet d'affects collectifs et individuels. (<http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/gouvernance>)